



**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT
POUR LE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE L'ILOT VAUDOYER**

Entre :

-la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI,
habilité à cet effet par délibération de la communauté urbaine du

ci-après dénommée « la Communauté Urbaine » ou « MPM »,

d'une part

et :

-l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée,
dont le siège est situé : « Les Docks », 10 place de la Joliette – 13002 Marseille,
représenté par son Directeur Général, Monsieur François JALINOT,
habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration du

ci-après dénommé « l'EPAEM »,

d'autre part,

il est d'abord exposé ce qui suit

EXPOSE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Cité de la Méditerranée, l'EPAEM réalise notamment, en tant que maître d'ouvrage, les travaux d'aménagement de l'îlot Vaudoyer et des abords de l'opération « Voûtes de la Major » menée par la société LC2I, titulaire d'un bail emphytéotique passé avec la Ville de Marseille.

L'opération « Voûtes de la Major » de LC2I menée par sa filiale SAS « LA CATHEDRALE SAINTE MARIE LA MAJEURE » consiste à restaurer les « Voûtes anciennes » du socle de la Major et à construire en extension un bâtiment neuf appelé « Voûtes nouvelles » qui nécessite le déplacement du réseau d'assainissement de MPM.

Il s'agit des travaux de dévoiement d'une conduite de refoulement entre la station de pompage de la Tourette et le réseau d'eaux usées de l'avenue Vaudoyer, avec la modification du système de pompage.

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SERAM en tant que délégataire de service public de la Communauté Urbaine et sont réglés en totalité par l'EPAEM à la SERAM dans le cadre d'une convention séparée EPAEM/SERAM.

La présente convention passée entre l'EPAEM et MPM porte sur le remboursement par MPM du coût réel HT de ces travaux, moins une participation forfaitaire de 60.000 € de l'EPAEM au titre de la ZAC.

Le coût prévisionnel des travaux (correspondant au devis SERAM annexé à la convention EPAEM/SERAM) étant de 390.498,33 € HT, l'EPAEM participera forfaitairement à hauteur de 60.000 €, le reste du financement étant apporté par MPM sur la base du coût réel HT justifié par l'EPAEM en fin d'opération.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Communauté Urbaine et l'EPAEM pour assurer le financement et la réalisation de travaux de dévoiement du réseau d'assainissement de l'îlot Vaudoyer.

Les rôles respectifs des deux partenaires sont ainsi répartis :

- l'EPAEM prend en charge ces travaux de dévoiement dans le cadre de la ZAC Cité de la Méditerranée,
- la Communauté Urbaine rembourse à l'EPAEM le coût réel HT de ces travaux, moins une participation forfaitaire de 60.000 € de l'EPAEM.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'OPERATION

L'opération porte sur la réalisation par l'EPAEM des travaux de dévoiement de la conduite de refoulement entre la station de pompage de la Tourette et le réseau d'eaux usées de l'avenue Vaudoyer, incluant la modification du système de pompage, la fourniture et la mise en œuvre de la conduite de refoulement et le raccordement au réseau existant de l'avenue Vaudoyer.

Ces travaux sont décrits en **annexe 1** de la présente convention.

ARTICLE 3 : COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel total des travaux définis à l'article 2 est évalué à un montant de **390.498,33 € HT** (467.036 € TTC).

Le détail estimatif de ces travaux est récapitulé en **annexe 2**.

L'EPAEM s'engage à respecter l'enveloppe financière prévisionnelle maximale indiquée ci-dessus et à minimiser les coûts autant que possible.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET MODALITES DE REGLEMENT

L'EPAEM participe aux travaux qui font l'objet de la présente convention pour un montant forfaitaire de **60.000 € HT**.

La Communauté Urbaine prendra en charge le complément de financement nécessaire, soit prévisionnellement 330.498,33 € HT, sur la base du **coût réel HT**.

Si le coût réel HT des travaux est inférieur ou supérieur au coût prévisionnel défini à l'article 3, la Communauté Urbaine prendra en charge la différence entre 60.000 € HT et le coût total réel HT justifié par l'EPAEM comme indiqué ci-après.

Le règlement de sa participation sera effectué par la Communauté Urbaine sur appel de fonds de l'EPAEM par virement administratif dans les délais en vigueur.

A l'appui de son appel de fonds, l'EPAEM fournira :

- un état récapitulatif détaillé des dépenses réelles acquittées par l'EPAEM au titre de l'opération (coût réel HT final),
- un procès-verbal d'achèvement des travaux (procès-verbal de réception ou tout document tenant lieu).

Le règlement de la Communauté Urbaine interviendra à l'achèvement des travaux objet de la présente convention.

ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification après transmission au représentant de l'Etat par la Communauté Urbaine. Elle prend fin à l'issue de la réalisation des ouvrages qu'elle définit et du complet paiement des sommes dues à ce titre.

ANNEXES :

- 1- descriptif des travaux
- 2- coût prévisionnel des travaux

Fait à Marseille, le.....
en trois exemplaires originaux

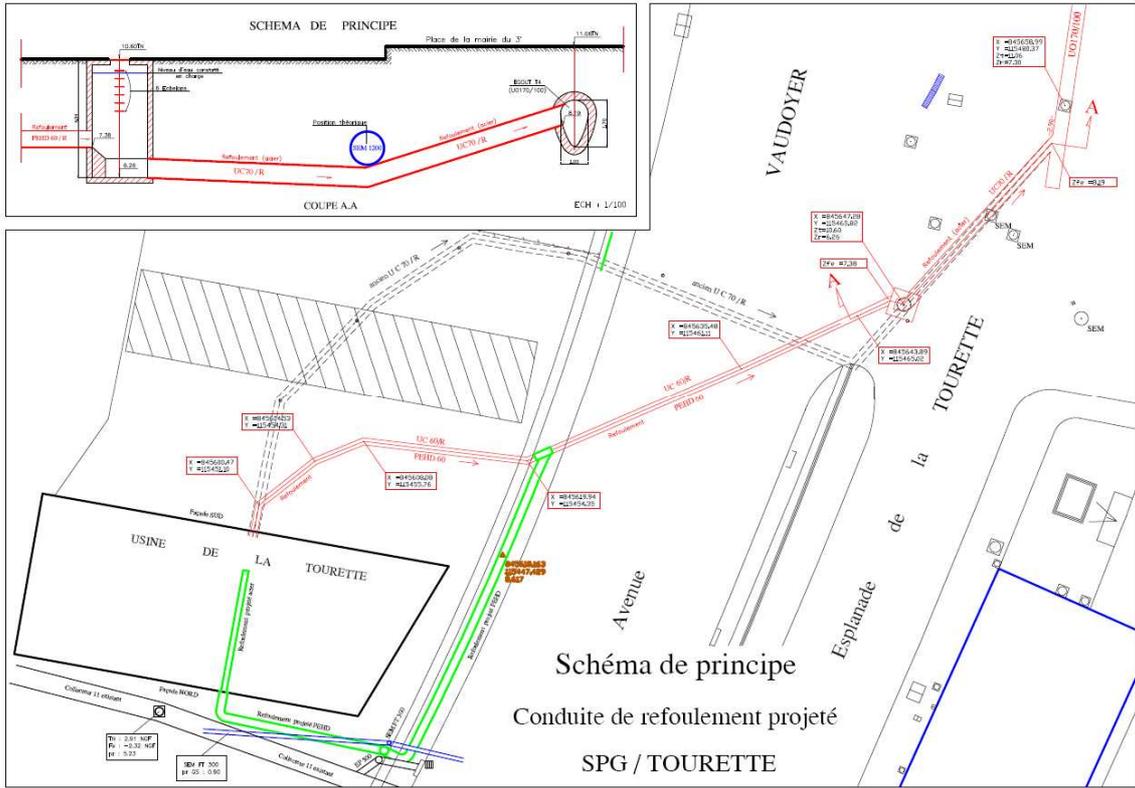
Pour la Communauté Urbaine MPM
Le Président :

Pour l'EPAEM,
Le Directeur Général :

Eugène CASELLI

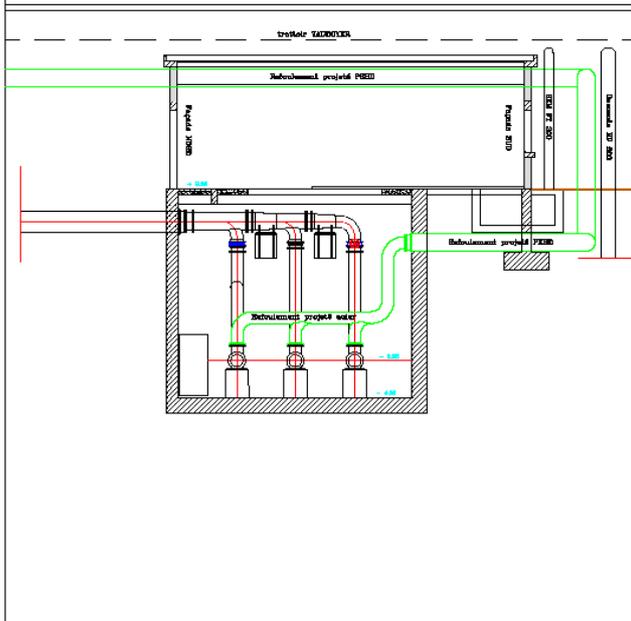
François JALINOT

ANNEXE 1 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX



STATION de la TOURETTE

Coupe de principe



ANNEXE 2 –COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Travaux	Unité	Quantités	P. Unit	Produits
TRAVAUX DANS LA STATION				
Dépose des refoulements des pompes 2 et 3 et fourniture et mise en place du nouvel équipement.	Ens	1,00	13 014,00	13 014,00 €
Réalisation du nouvel équipement de la pompe 1 et raccordement à la conduite et aux pompes 2 et 3 pendant la coupure.	Ens	1,00	12 748,00	12 748,00 €
Découpe des éléments métallique existants, évacuation en décharge, réfection des scellements.	Ft	1,00	4 750,00	4 750,00 €
Fourniture et pose d'un platelage et d'un garde-corps.	Ens	1,00	8 238,00	8 238,00 €
CANALISATION DN 600mm				
Terrassement dans la station (5m environ), sciage de la dalle, pose de la conduite, réfection identique à l'existant.	Ens	1,00	17 708,00	17 708,00 €
Percement des parois de la station, reprise de l'étanchéité des traversées de parois.	Unité	2,00	3 920,00	7 840,00 €
Terrassements dans la cour Ouest de la station (12ml environ), fourniture et pose de la conduite PE100 Ø 600mm, remblaiement et réfection bicouche.	Ens	1,00	52 650,00	52 650,00 €
Dépose et repose de la conduite d'eau pluviale PVC Ø 500mm existante.	Unité	1,00	6 611,00	6 611,00 €
Pose PE100 Ø 600mm le long du mur y compris 2 coudes, la traversée du mur et le capot de protection.	Ens	1,00	11 078,00	11 078,00 €
Terrassement sous le trottoir de l'avenue Vaudoier, fourniture et pose de 25ml de PE100 Ø 600mm, remblais et réfection à l'identique.	ml	25,00	4 504,00	112 600,00 €
Raccordement sur l'existant (travaux de nuit) comprenant: fouille et maintien des parois, découpe de la conduite existante, fourniture et pose d'un coude avec collet bride, fourniture et pose d'une vanne Ø 600 avec bouche à clé, remblaiement et réfection à l'identique.	Unité	1,00	31 898,00	31 898,00 €
PERSONNEL SERAM NECESSAIRE A L'ARRET DE LA STATION PENDANT 3 NUITS				
1 technicien (1 nuit de 8 heures)	PX/nuit	3,00	1 487,36	4 462,08 €
1 agent (1 nuit de 8 heures)	PX/nuit	3,00	1 123,68	3 371,04 €
2 camion avec équipage de 2 agents (1 nuit de 8 heures)	PX/nuit	6,00	2 544,96	15 269,76 €
ETUDE HYDRAULIQUE PREALABLE				
Impact de la modification du tracé du refoulement sur le pompage	Unité	1,00	2 970,00	2 970,00 €
MAITRISE D'OUVRE				
Maîtrise d'œuvre - Etudes générales	Unité	1,00	19 160,00	19 160,00 €
Suivi des travaux	Unité	1,00	14 054,00	14 054,00 €
POMPES (selon résultat étude hydraulique) - <u>OPTION</u>				
Fourniture de nouvelles pompes	Unité	3,00	14 495,00	43 485,00 €
Frais de port	Unité	1,00	1 000,00	1 000,00 €
Pose des pompes	Unité	1,00	7 591,45	7 591,45 €
TOTAL HT				390 498,33 €
TVA 19,60 %				76 537,67 €
MONTANT TOTAL TTC				467 036,00 €